

DE NOUVEAUX ESPACES DE CONQUETE

INTRODUCTION : OCEAN ET ESPACE : QUELLES SPECIFICITES ?

Océan : Vaste étendue d'eau salée ininterrompue et encerclant les continents. L'Organisation hydrographique internationale en distingue 7, mais tous sont reliés et ne forment en fait qu'un vaste océan mondial global dont le fonctionnement est systémique et qui recouvre 70.8% de la surface terrestre

Espace : étendue qui sépare les astres entre eux et se situe, du point de vue terrestre, au-delà de notre atmosphère. Toutefois d'un point de vue scientifique, la limite entre atmosphère et espace ne peut être définie précisément car la densité de l'atmosphère diminue de manière progressive à mesure qu'on s'élève en altitude. Un certain consensus scientifique reconnaît néanmoins la « ligne de Karman », à 100 km au-dessus des mers, comme la frontière entre la Terre et l'espace.

I. Une connaissance ancienne, mais encore incomplète de ces espaces en marge de l'œkoumène

Hors de l'**œkoumène** (l'espace habité par l'homme), océans comme espace sont par définition difficiles à connaître.

A. Les océans déjà bien connus

1) Brève histoire de la connaissance des océans

Les hommes préhistoriques ont été capables de traverser des océans pour peupler d'autres terres. La civilisation grecque antique est profondément liée à la mer et celle de Rome dans une moindre mesure. Toutefois, la connaissance des océans reste superficielle, limitée à un espace proche. La navigation se limite à du cabotage le long des côtes. D'ailleurs, la cartographie des océans reste assez limitée (mieux en Orient).

Ce n'est qu'au début des Temps modernes qu'elle commence vraiment à s'affiner avec ce que l'on a nommé les « Grandes Découvertes » : Européens et Chinois s'aventurent désormais en haute mer. Magellan effectue le 1^{er} tour de la terre en 1521-22. Grâce à lui et à tous les autres navigateurs (Colomb, Vasco de Gama,), on parvient entre le XVe et le XVIIe s. à une cartographie bien plus précise (portulans).

Les XVIIIe-XIXe s. voient encore un accroissement dans la connaissance des océans lié aux progrès techniques et à une volonté scientifique de découvertes. Ainsi les recherches océanographiques donnent lieu aux premières cartes contenant des données statistiques sur les vents dominants, les courants etc.

Au XXe s., l'océanographie se développe : l'ensemble de l'océan mondial est exploré, connu (physique, chimie, géologie, faune, flore). Les stations d'observation marine, l'utilisation de l'informatique, les satellites offrent des outils nouveaux.

2) Les abysses : dernière frontière des océans

Certains espaces océaniques demeurent encore très mystérieux pour les hommes car difficiles d'accès : les abysses ou fosses sous-marines. Une fosse océanique ou sous-marine est une dépression sous-marine très profonde, descendant à plus de 6000 et jusqu'à 11 000 mètres, sous le niveau de la mer.

En 1934 pour la 1^{ère} fois 2 hommes descendent à plus de 900 mètres de profondeur. En 1951, un sonar détecte la plus profonde fosse au monde, la fosse des Mariannes qui fait près de 11 000 m de fond. Un bathyscaphe y plonge en 1960, record jamais dépassé depuis. De fait à ce jour, seuls 4 hommes sont allés à plus de 10 000 m. En 1965 est élaborée la 1^{ère} carte « précise » des grands fonds.

Aujourd'hui, la cartographie de ces grands fonds reste perfectible et les satellites ne la permettent pas. Par ailleurs, ces abysses abritent des espèces encore inconnues et pourraient se révéler riches en minerais.

B. Une connaissance encore très limitée de l'espace

1) L'astronomie : une discipline ancienne

L'espace, les étoiles, la lune et le soleil ont toujours interpellé les hommes qui ont observé les cycles des astres dans le ciel, comme le prouvent certaines constructions mégalithiques préhistoriques. Pour les Egyptiens, les astres sont des dieux et leurs observations du Ciel par les prêtres servent à déterminer la fixation des fêtes religieuses. La plus ancienne description écrite d'une observation des astres provient de la Mésopotamie environ 1600 à 2000 ans avant notre ère.

Toutefois, ce sont les Grecs qui fondent véritablement l'astronomie à partir du VIIe s. av. JC. Les astres sont reconnus comme des corps sphériques en mouvement et la Terre n'est pas toujours vue comme le centre de l'Univers. Voici quatre des plus grands noms de ces premiers scientifiques : Anaximandre (VIe s. av. J.-C.), Anaxagore (Ve s. av. J.-C.), Aristarque de Samos (env. IIIe s. av. J.-C. ; il affirme que la Terre, loin d'être fixe, non seulement tourne sur elle-même, mais aussi décrit une orbite circulaire autour du Soleil), Hipparque (IIe s. av. J.-C. ; il dresse le premier catalogue des étoiles)

Arabes, Juifs et Persans s'intéressent aussi à l'astronomie, mais essentiellement pour prédire l'avenir. Quant aux Chinois, ils pratiquent l'astronomie depuis l'Antiquité en s'intéressant surtout aux événements temporaires survenant dans le ciel et qui leur paraissent comme autant de présages : éclipses, apparition d'étoiles nouvelles, de comètes, etc.

Le Moyen Age occidental est une période de recul des connaissances, en raison d'une perte d'intérêt et du poids de l'Eglise qui impose une lecture littérale de la Bible : la Terre, plate, est au centre de l'Univers et le Soleil tourne autour.

Le XIVe s. conduit à un renouveau d'intérêt pour ces questions, symbolisé par Copernic qui, se servant surtout des théories grecques, a le génie de renoncer au géocentrisme au profit de l'héliocentrisme. Cependant, Giordano Bruno, disciple de Copernic, qui émet l'hypothèse que les étoiles sont des astres semblables au Soleil entourées de planètes, est brûlé vif en 1600 et Galilée est condamné en 1633.

A partir du XVIIe siècle, l'observation de l'espace est facilitée par l'invention du télescope en 1608 et son

2) L'accélération récente de la connaissance spatiale

Cependant l'exploration spatiale et avec elle l'accélération de la connaissance de l'Univers ne datent que de l'après seconde guerre mondiale, puisqu'il ne s'agissait jusque-là que d'observations. Le conflit, en perfectionnant l'artillerie (fusées V2 allemandes), a fait naître les premiers lanceurs assez puissants pour envoyer des objets dans l'espace.

La guerre froide et la compétition entre Etats Unis et URSS qu'elle suscite conduisent à une course à l'espace : les Soviétiques envoient dans l'espace Spoutnik, le 1^{er} satellite en 1957 puis Gagarine, le 1^{er} astronaute en 1961. Ainsi sont prises les premières photographies de la Terre. En 1969, les Américains font marcher deux des leurs sur la Lune pour la 1^{ère} fois et en rapportent des roches. Par la suite, sondes, vaisseaux, satellites, expéditions se multiplient et permettent de mieux connaître les planètes, étoiles et autres objets célestes. Depuis 1998, une station spatiale internationale (ISS) habitée en permanence est en orbite autour de la Terre.

Toutefois, étant donné la faiblesse technique des engins d'observation et les capacités humaines très limitées pour l'envoi de sondes (et d'hommes) à des distances importantes de la Terre (calculées en années-lumière !), **ce n'est qu'une toute petite partie de l'espace proche qui nous est connue et les questions sont infiniment plus nombreuses que les réponses que les recherches ont pu apporter jusque-là.** Aujourd'hui, les astrophysiciens s'interrogent sur la formation de l'univers et des planètes, sur l'apparition de la vie sur Terre, sur l'existence de vies (mais aussi de matières) extra-terrestres, sur les lois de la physique, la chimie de la matière, l'énergie, les trous noirs, ...

C. Des espaces de recherche essentiels, aux frontières de la connaissance humaine

1) Des espaces de recherche essentiels pour de nombreuses disciplines

Une meilleure connaissance des océans et de l'espace offrirait des perspectives capitales pour différentes disciplines scientifiques : la physique, la chimie, la biologie, la géologie. Par ailleurs, l'exploration de ces espaces en dehors de notre œkoumène renvoie également à un questionnement philosophique voire religieux sur la place de l'homme sur Terre et dans l'Univers dont la littérature et les arts en général se font également l'écho.

2) Défis technologiques et frontières de la connaissance à repousser

Dans ces espaces l'homme manquerait d'oxygène et subirait d'autres contraintes rendant sa survie impossible (pression, absence de gravité, températures extrêmes, absence de nourriture). Pour ce qui est de l'espace, s'ajoute une dimension sinon infinie, du moins démesurément grande à l'échelle de la taille et de la vie d'un homme. L'exploration spatiale et dans une moindre mesure océanique oblige donc l'humanité à repousser les frontières de ses capacités, à innover.

3) L'enjeu environnemental de ces espaces

Or il apparaît que c'est un impératif de plus en plus pressant dans le contexte environnemental et climatique actuel. Ces espaces, s'ils ne sont pas peuplés, subissent indirectement l'impact de la vie humaine qui les pollue au point de les transformer/affecter parfois (baisse de la biodiversité marine, acidification des océans).

Paradoxalement, ces espaces apparaissent aussi comme des solutions à la crise que rencontre l'humanité : l'initiative Ocean Panel signée par 14 Etats côtiers plaide pour une meilleure utilisation de l'océan qui, en le préservant davantage, permettrait de réduire le dérèglement climatique et de produire 6 fois plus de nourriture. L'espace peut également être vu comme le moyen de mieux comprendre les phénomènes auxquels nous sommes confrontés, voire comme un refuge en cas de destruction de la Terre (entre science-fiction et réalité : Jeff Bezos travaille à la création de colonies spatiales).

II. Une appropriation croissante par l'homme (intégrer ces espaces à l'œkoumène)

A. (sur le plan juridique et politique) Des espaces inégalement territorialisés : les dernières frontières à conquérir

1) Une territorialisation des océans fixée par le droit international mais objet de réclamations

Si la mer est restée longtemps une « chose commune » pour reprendre l'expression du juriste du XVIIe s. Grotius, les océans ont été de plus en plus territorialisés avec la colonisation, ce qui a provoqué tensions et conflits. Cela explique la tenue en

1982 d'une conférence internationale à Montego Bay (Jamaïque) chargée de réglementer la territorialisation des mers et des océans. Elle a donné lieu à la **Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)** qui prévoit :

- **La souveraineté totale des Etats dans leurs eaux territoriales** (jusqu'à 12 milles marins au large des côtes)
- Sont créées des **ZEE (Zones Economiques Exclusives), bandes de 200 milles nautiques (370 km) à partir de la ligne de base (côte) en l'absence d'autre rivage**. Si le rivage le plus proche est à moins de 200 milles nautiques, on trace en principe la frontière à mi-distance des lignes de base des deux pays riverains. « Dans la ZEE, l'Etat côtier a des **droits souverains aux fins d'exploration et d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles**. L'Etat a aussi juridiction en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation d'îles artificielles, d'installations et d'ouvrages, la recherche scientifique marine et la protection et la préservation du milieu marin
- **La zone de haute mer (55% des océans) est considérée comme « bien commun de l'humanité ».**
- **Liberté de circulation** : en dehors de leurs eaux territoriales, les Etats ne peuvent pas interdire à d'autres de naviguer ou survoler de manière inoffensive sur ou au-dessus de leurs ZEE ou d'y poser des câbles. Les détroits sont aussi laissés libres.
- **Enfin les Etats enclavés se voient accordé l'accès à certaines ressources maritimes.**

Toutefois, tous les pays de la planète n'ont pas signé cette convention (à l'image des Etats-Unis) et certains, parfois signataires comme la Chine, ne la respectent pas.

2) A qui appartient l'espace ?

Le traité de Washington sur l'espace pose 5 principes en 1967 :

- **L'espace vide n'appartient à personne et les corps célestes, y compris la Lune, appartiennent à tous.**
- **Tous les États peuvent librement explorer et utiliser l'espace ;**
- Les États sont invités à coopérer pour explorer l'espace.
- **Les États sont invités à utiliser l'espace à des fins pacifiques.**
- Les États sont responsables de leurs activités et de celles de leurs nationaux dans l'espace.

Certes, une nation ne peut pas s'approprier une planète ou un autre corps céleste, mais le texte n'interdit pas formellement selon eux l'appropriation par un individu ou une entreprise. Ainsi quelques entreprises font croire qu'elles peuvent vendre des parcelles de la Lune ou des étoiles (Lunar Embassy à partir de 1980). Cependant, il s'agit d'une surinterprétation du texte et par ailleurs **seule l'Union astronomique internationale est autorisée à nommer les astres.**

De fait, **la présence humaine dans l'espace est croissante** entre les satellites, l'ISS, les sondes et engins envoyés dans l'espace proche mais aussi lointain (un rover est en train de sillonner Mars). **Certaines formes semblent relever de l'appropriation nationale, à l'image déjà du drapeau américain planté sur la Lune par Neil Armstrong.**

B. (sur le plan économique) Des espaces qui suscitent des convoitises économiques

1) Des océans déjà très exploités et utilisés

Pêche : La production de poissons a été multipliée par 7 dans le monde entre 1950 et 2010 grâce à la pêche mais aussi de plus en plus à l'aquaculture (plus de 40%). Les principales zones de pêche se situent en Asie de l'est et du sud-est (Pacifique), en Amérique du Sud (Pacifique) et en Europe (Atlantique Nord et Méditerranée). **25% des hommes sur Terre dépendent directement des produits de la mer pour leur alimentation.**

Autres productions liées à l'eau de mer : Le **sel marin** est également exploité. **L'eau de mer** elle-même peut être pompée pour être dessalinisée et bue.

Extraction minière : **1/3 des réserves d'hydrocarbures prouvées se trouvent sous les océans et leur exploitation représente déjà 1/3 de la production mondiale (plateformes offshore), part qui va sans doute croître dans les années à venir avec les progrès des techniques de forage.** On en trouve surtout aujourd'hui dans l'océan glacial Arctique, dans la mer des Caraïbes, dans le golfe de Guinée et en mer de Chine méridionale.

les planchers océaniques contiennent en grande quantité des métaux dont les gisements s'épuisent à terre : **cuivre et manganèse** principalement, mais aussi **cobalt, nickel, métaux précieux et critiques, dont des terres rares.** Les minerais sous-marins représenteraient **84% des réserves mondiales.** Pour l'instant, l'exploitation de tels champs profonds n'est techniquement quasiment pas possible, mais la montée des prix des matières premières et les progrès techniques rendent ces gisements sous-marins de plus en plus attractifs.

Transport de marchandises : **80 à 90% des marchandises (matières premières et biens manufacturés) – 70% de la valeur des produits échangés dans le monde - sont transportées par voie maritime.** Ce mode de transport est peu onéreux et moins polluant mais lent.

Tourisme : Les océans sont enfin des lieux de loisirs, surtout près des côtes où il existe des stations balnéaires, mais aussi en pleine mer avec le développement du tourisme de croisière (**30 millions de touristes sur 272 navires de croisière**).

2) Les opportunités de l'espace

Satellites : Le **marché des satellites d'observation et télécommunication** représente 58 milliards de dollars sur 10 ans.

Tourisme spatial : depuis **2021, le tourisme spatial commence à rapporter de l'argent** (Jared Isaacman et 3 invités sont partis 3 jours dans l'espace à bord d'une navette SpaceX).

Extraction minière : Enfin certains espèrent **recupérer des matières premières** : l'hélium 3 lunaire serait idéal pour des réacteurs à fusion nucléaire sans déchets et des astéroïdes renfermeraient des minerais et métaux rares.

C. (sur le plan militaire et géostratégique) Atouts géostratégique, militarisation et tensions

1) Les océans : des espaces stratégiques depuis toujours fortement militarisés et objets de tensions

Les océans sont des espaces **stratégiques pour les richesses économiques** qu'ils renferment mais aussi **pour le contrôle des déplacements** de marchandises, d'hommes, de troupes qu'ils permettent (directement ou en survol) **ou l'accès à des terres**. C'est pourquoi **les Etats ont depuis longtemps cherché à prendre possession de ces espaces voire à les militariser (présence de flottes en mer, de bases sur les côtes)**, ce qui a pu et peut toujours conduire à des tensions ou conflits.

2) De la perspective d'une « guerre des étoiles » aux atouts militaires de l'espace

L'intérêt militaire de l'espace est né avec la guerre froide, notamment dans les années 1980 lorsque sous la présidence Reagan les Etats-Unis ont imaginé de créer dans l'espace un **bouclier antimissile (IDS : Initiative de Défense Stratégique)**. L'intérêt militaire de l'espace relève déjà aussi des **possibilités offertes par les satellites en matière d'observation et de télécommunications**.

Aujourd'hui plus que jamais l'espace fait l'objet d'un intérêt militaire comme le montre la **création d'une armée de l'espace dans plusieurs pays** : United States Space Force (créée par Donald Trump fin 2019) ; la France appelle désormais son Armée de l'Air, l'Armée de l'Air et de l'Espace.

AXE 1 : CONQUETES, AFFIRMATIONS DE PUISSANCE ET RIVALITES

I. De l'Antiquité à la seconde guerre mondiale : une conquête militaire et commerciale des océans, mais seulement onirique de l'espace

A. Une conquête ancienne des océans

1) Des buts militaires, coloniaux et commerciaux

Depuis l'Antiquité et jusqu'à la 1^{ère} guerre mondiale, la conquête des océans renvoie à des objectifs essentiellement coloniaux et économiques : il s'agit d'abord de conquérir, via la mer, de nouvelles terres.

A partir du XVI^e s., si les grands navigateurs sont des explorateurs, ils étaient surtout à la recherche de nouvelles terres. **Même les objectifs scientifiques (minimes par rapport aux enjeux politiques d'extension du royaume de leurs commanditaires et économiques) étaient plus tournés vers la connaissance globale du monde et en particulier de ses terres émergées, ses richesses, ses peuples, sa faune et sa flore.**

Le second but de ces découvertes de terres, au-delà de la volonté politique d'asseoir sa domination sur de nouveaux espaces, était commercial : ces territoires ultramarins (au-delà des mers) offraient des avantages en matière d'approvisionnement en matières premières exotiques puis en termes de débouchés pour des produits à exporter (surtout à partir de la révolution industrielle). **Ainsi les puissances fondent-elles des comptoirs, c'est-à-dire des petites villes qui sont des points d'appui pour le commerce avec une zone intérieure.**

Certains Etats font le choix de se doter de marines de guerre très précocement. Cette décision a plusieurs objectifs : pour certains, elle répond à un souci de pénétration d'un territoire de manière plus aisée que par voie terrestre (Grecs), notamment lorsque ce dernier n'est pas accessible autrement (Espagnols et Portugais qui partent à l'assaut de l'Amérique au XVI^e s.). Par ailleurs, on constate que les puissances insulaires sont particulièrement contraintes à se doter d'un tel outil, à l'image de l'Angleterre, pour laquelle la Navy est un moyen de défense des envahisseurs. Enfin, les marines ont pour mission de protéger le commerce, qu'il s'agisse d'escorter les navires de commerce ou plus globalement de sécuriser les routes commerciales maritimes : ce fut le cas de l'Armada espagnole en Méditerranée et en Atlantique au XVI^e s. et de la Navy britannique dans l'Atlantique et en Asie du sud-est du XVII^e au début du XX^e s. Les navires de commerce étaient notamment la cible des corsaires et des pirates.

2) Une affirmation des Etats européens puis des Etats-Unis qui établit une hiérarchie des puissances (batailles navales et taille des empires coloniaux)

Avoir une Marine de guerre dominante a permis à certains Etats d'imposer leur puissance à certaines périodes en étant victorieux lors des guerres qui se déroulaient partiellement sur les mers et en conquérant un vaste empire colonial :

- Ce fut le cas de l'Espagne avec sa célèbre Armada lors des XVI^e-XVII^e s. Les galions espagnols dominent Atlantique, puis Pacifique (qu'ils découvrent) et Méditerranée jusqu'à la défaite de 1588.
- **La Royal Navy britannique domine du second XVII^e au début du XX^e s.** De la fin du XVII^e à 1815, l'Angleterre est presque tout le temps en guerre contre la France et les batailles navales sont presque toujours à l'avantage de la Royal Navy. La suprématie maritime britannique est servie par la révolution industrielle qui permet aux navires de gagner en rapidité (propulsion vapeur) et en solidité (blindage). Le contrôle des mers explique la constitution à cette époque du plus vaste empire colonial du monde.
- **Avec les guerres mondiales, émergent de nouvelles puissances maritimes (l'Empire allemand, l'Empire du Japon et surtout les Etats-Unis), alors que l'invention des torpilles et des sous-marins redéfinit les éléments de puissance d'une flotte.**

3) Un contrôle encore limité

Toutefois, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, **le contrôle des océans reste limité car leur immensité empêche naturellement d'avoir une vue sur l'ensemble. Seuls les passages stratégiques et les côtes peuvent être contrôlés :** ainsi, le Royaume-Uni ne dispose « que » de 70 cuirassés quand éclate la 1^{ère} guerre mondiale. **Tout change avec le développement de l'aviation et plus encore des satellites.**

B. Le rêve de la conquête spatiale

1) Un rêve religieux, philosophique et littéraire

L'espace a depuis toujours fasciné et interrogé les hommes. Ils ont observé et souvent divinisé ces astres si mystérieux. (les civilisations grecque et romaine ont associé le Soleil à Apollon et la Lune à Séléné, assimilée souvent à Artémis). Les recherches astronomiques étaient liées à une volonté d'interprétation des signes divins (comètes, éclipses, etc.) chez les Arabes, Persans ou Chinois. On retrouve d'ailleurs également de nombreuses références au zodiaque dans l'iconographie religieuse médiévale. **Ainsi le questionnement sur l'espace a longtemps renvoyé à des questions religieuses et/ou**

métaphysiques chez l'homme. La littérature s'en fait d'ailleurs l'écho dès l'Antiquité avec le 1^{er} ouvrage de science-fiction de l'histoire, *les Voyages extraordinaires* de Lucien de Samosate (IIe s.). Par la suite, et jusqu'à ce que ces voyages spatiaux deviennent réalité, de nombreux écrivains ont expédié leurs héros sur la Lune ou ailleurs dans l'espace.

2) Des moyens techniques insuffisants jusqu'à la seconde guerre mondiale

Toutefois, avant la seconde guerre mondiale, **tous ces rêves, ces aspirations, ces interrogations se heurtent aux impossibilités techniques d'observation précise et surtout d'exploration.**

II. La période de la guerre froide : conquérir océan et espace, un moyen pour dominer le monde pour les deux Grands en compétition

A. De la course à l'espace à la guerre des étoiles

Alors que débute la guerre froide, **l'URSS est en retard d'un point de vue technologique et militaire sur les Etats-Unis**, notamment du point de vue de l'aviation. **Elle fait alors le choix de développer l'arme « d'après », le missile** : il s'agit d'un engin **capable d'aller d'un continent à l'autre en portant avec lui une charge nucléaire (ICBM : Intercontinental Ballistic Missile)**. Toutefois, si sa vitesse atteint 7,9 kilomètres-seconde, il se satellise autour de la Terre (et à partir de 11 kilomètres-secondes, il est capable de s'extraire de l'attraction de la Terre).

Pour fabriquer des missiles, **les Etats-Unis** ont recruté l'essentiel des chercheurs nazis dont **Werner von Braun**, l'inventeur des fusées V2. **En URSS, c'est l'ingénieur Serguei Korolev** qui reçoit la mission de concevoir un missile ICBM et un satellite. En 1957, il réussit avec en août le **premier ICBM, la fusée R7** et le 4 octobre, sa version modifiée qui **met en orbite autour de la Terre un satellite, Spoutnik 1**. **L'impact psychologique et politique est inouï** pour les Etats-Unis ; c'est le **début de la course à l'espace**.

Chronologie de la course à l'espace

10/1957 : 1^{er} satellite soviétique Spoutnik

1/1958 : 1^{er} satellite américain : Explorer 1

9/1959 : la sonde soviétique Luna 2 atteint la Lune

10/1959 : Luna 3 prend des photos de la face cachée de la Lune

12/4/1961 : le Soviétique Youri Gagarine est le 1^{er} homme à aller dans l'espace (une orbite de la Terre)

1962 : John Glenn est le 1^{er} Américain à aller dans l'espace

1965 : 1^{ère} sortie extravéhiculaire dans l'espace d'un cosmonaute soviétique

1967 : catastrophe pour les Etats-Unis : 3 astronautes de la capsule Apollo brûlent vifs au décollage

16/7/1969 : les Américains Neil Armstrong et Buzz Aldrin sont les 1ers hommes à marcher sur la Lune

1971 : Saliout 1, 1^{ère} station spatiale soviétique

1977 : Saliout 6 ; station spatiale soviétique qui peut accueillir 2 cosmonautes pour de longs séjours

1981 : Columbia est la 1^{ère} navette (réutilisable) américaine

1983 : lancement du programme de l'IDS par le président américain Reagan

1986 : mise en orbite de la station Mir

⇒ La **compétition est soutenue activement par les chefs d'Etat des deux Grands**. Ainsi l'avance soviétique conduit le **président Eisenhower à créer la NASA** (National Aeronautics and Space Administration) le 1er octobre 1958, une administration d'Etat dont le financement fédéral ne cesse de croître (4,4% du budget fédéral en 1966). Le **discours de Kennedy le 12 septembre 1962 « We choose to go to the Moon »** illustre également ce fait : il **réactive la notion de « destin manifeste » et d'esprit pionnier** en lançant aux Américains le défi d'être les premiers à aller sur la Lune, quitte à augmenter encore le financement de la NASA.

1) L'espace : un enjeu dans la compétition scientifique et idéologique

- La **conquête spatiale fait partie des nouvelles frontières à repousser par la science pendant la guerre froide et chaque nouvelle étape est vue comme une marche franchie par un des Grands**

- **Au-delà de l'aspect purement spatial de ces découvertes, il s'agit pour les deux Grands de prouver qu'ils sont les plus à mêmes de conduire l'humanité vers le progrès.** « Le « spatial » devient une image de puissance : il s'agit pour l'URSS de repousser les limites du monde connu dans un contexte de décolonisation où les pays doivent se choisir un modèle ; tandis que le programme américain Apollo entre dans le contexte idéologique de la « Destinée manifeste » avec pour rôle de conduire le monde entier vers le progrès.

- **Ces événements sont l'occasion pour les deux superpuissances de faire de la propagande en l'honneur de leur pays, mais aussi leur idéologie et leur modèle (vitrine de leur puissance relayée par les media)**

2) L'espace : un enjeu militaire

- **Il y a un lien direct entre capacité à lancer des missiles (nucléaires) à grande distance et envoyer un engin dans l'espace** (les missiles V2 nazis sont les ancêtres des fusées modernes) : la lancée du 1^{er} satellite dans l'espace est donc aussi un avertissement militaire lancé par l'URSS aux Etats-Unis.

- Les satellites offrent des atouts militaires en matière d'observation/d'espionnage de l'ennemi (et de communication)
- La conquête spatiale est une forme de conquête territoriale extra-terrestre (en dépit du traité de Washington)
- L'espace offre de nouvelles perspectives en matières d'armes offensives et défensives (ex de l'IDS de Reagan, même si c'est du bluff)

3) L'élargissement du club des puissances spatiales au cours de la guerre froide

Dans chaque bloc, des puissances secondaires se lancent dans la course à l'espace, moyen d'affirmer leur souveraineté et leur puissance.

Ainsi, la France crée sa 1^{ère} fusée en 1948, la fusée Véronique. Toutefois, c'est surtout après 1958 (volonté de De Gaulle) que se développe le programme spatial français vu comme un **moyen d'indépendance nationale vis-à-vis des Etats-Unis**. Ainsi est créé en 1961 le CNES, Centre National d'Etudes Spatiales. C'est le site de Kourou en Guyane qui est choisi en 1965 pour la construction d'un Centre spatial. Elle sert pour la 1^{ère} fois la même année pour le lancement du satellite Astérix. La France devient ainsi le 3^e pays à mettre un objet en orbite.

Sous Pompidou, le programme spatial français se lance dans la coopération européenne avec la création de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) en 1975.

La Chine de Mao lance aussi son programme spatial national (lanceurs « Longue Marche ») en 1956 et parvient en 1970 à lancer son 1^{er} satellite.

B. Rivalités sur les océans

1) Les nouvelles missions des flottes de guerre

Jusqu'en 1945, les flottes de guerre ont trois missions :

- la guerre d'escadre : affrontement de la flotte ennemie (bataille navale)
- la guerre de course : attaque du commerce ennemi
- l'action contre la terre : bombardement des terres depuis un navire

Depuis la guerre froide et encore aujourd'hui, la marine est surtout essentielle pour :

- préparer une action militaire terrestre (projection des troupes comme lors de la guerre du Golfe en 1991)
- réaliser un embargo : interdire la circulation des navires pour atteindre ou sortir d'un port ennemi
- faire acte de présence à proximité d'un ennemi dans le cadre de la **dissuasion nucléaire** (notamment lors de négociations), la **stratégie qui consiste à menacer un adversaire d'avoir recours à l'arme nucléaire pour le détourner de l'idée d'entreprendre une action indésirable**.

2) La guerre sous les mers

La guerre froide se déroula en partie sous les mers. Elle conduisit à une course technologique que les Américains ont menée et remportée dès 1954 avec l'inauguration du 1^{er} sous-marin à propulsion nucléaire d'attaque : l'USS Nautilus. Les Soviétiques répondirent rapidement avec la série des « November », mais ces engins étaient bien moins fiables. Par la suite, les Américains ont toujours eu conservé une longueur d'avance.

Les fonds marins furent beaucoup utilisés pour l'espionnage. Ainsi les Américains les truffaient de micros capables de détecter la présence de sous-marins : ils connaissaient ainsi la position de tous les sous-marins soviétiques. En posant un capteur sur un câble sous-marin, ils sont aussi parvenus à écouter les transmissions de la flotte soviétique.

3) La guerre sur les mers

En 1945, les Etats-Unis sont de loin la 1^{ère} puissance navale grâce à l'énorme effort fourni pendant la Seconde guerre mondiale (arsenal pour le Royaume-Uni, préparation du débarquement de Normandie, guerre navale dans le Pacifique). Jusqu'en 1960, sa flotte considérable (70% du tonnage mondial en 1945) reste conventionnelle, puis elle évolue avec l'entrée en service des premiers navires lance-missiles et du nucléaire comme moyen de propulsion ou comme vecteur de charge offensive.

Plusieurs crises de la guerre froide montrent combien l'aspect naval fut également important pendant cette période. Celle de Cuba est la plus emblématique.

La capacité des Etats-Unis de projection de ses forces et le retard naval soviétique permettent au bloc ouest d'user de sa marine pour intervenir (transport de troupes et matériels) lors de la guerre de Corée (1950-53), la crise de Suez (1956) et lors de la guerre du Vietnam (années 1960-70).

III. Depuis les années 1990 : une conquête de plus en plus disputée entre des acteurs plus nombreux (monde multipolaire) et diversifiés (acteurs privés)

A. Des moyens d'affirmer sa puissance

1) Les nouveaux objectifs du Sea power

Avec la mondialisation et l'accroissement du commerce de biens transportés à 90% par voie maritime, les mers et océans focalisent plus encore l'intérêt des puissants. Il s'agit en effet de sécuriser les routes commerciales maritimes comme les lieux d'extraction de ressources sous-marines (pêche, hydrocarbures, minerais). Ces missions sont d'autant plus

importantes qu'on constate une **résurgence de la piraterie**, notamment en Asie du sud-est (détroit de Malaca et Singapour), dans le Golfe de Guinée et au large de la Somalie et du Yémen.

La **dissuasion nucléaire** est également toujours au cœur de la stratégie des grandes puissances mondiales.

2) Le Space Power : un nouveau moyen d'affirmer la puissance d'un Etat

La maîtrise de l'espace offre **d'abord une image de prestige à un Etat** : elle montre les capacités financières et techniques d'un Etat et sa participation au développement scientifique de l'humanité.

Par ailleurs, la **conquête spatiale offre des avantages concrets civile (satellites de télécommunication) et militaires (géolocalisation, envoi de missiles).**

B. Des espaces de plus en plus militarisés

1) Les nouvelles formes de la puissance navale

En 2023, neuf États sont reconnus comme des puissances nucléaires militaires : les États-Unis et la Russie (90% des stocks d'armes nucléaires à eux deux) ainsi que le Royaume-Uni, la France, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord.

Les armes nucléaires peuvent être mise en œuvre par trois types de vecteurs – aériens, terrestres ou maritimes – constituant la « triade nucléaire ». Les États peuvent disposer de la panoplie complète de la « triade » comme les États-Unis, la Russie ou la Chine, ou bien de 2 (France : sous-marins et avions), voire d'un seule (Royaume-Uni : sous-marins).

La mer est donc un support de projection de la puissance et notamment de l'arme nucléaire. En effet, 85% de la population mondiale vit à moins de 500 km d'un rivage et 85% des Etats ont une frontière maritime.

• Rôle des sous-marins

- **les SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) : ils sont à l'origine de 43,5% des têtes nucléaires déployées.** Grâce à sa **propulsion nucléaire**, il peut rester plusieurs mois en immersion et son autonomie n'est limitée que par les vivres et le moral de l'équipage. C'est une **base de lancement de fusées et de missiles à têtes nucléaires et donc une arme de dissuasion pour le pouvoir politique.** Par exemple, après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la France a envoyé un signal en déployant trois de ses quatre SNLE à la mer. **Le perfectionnement des missiles nucléaires dont la portée a été multipliée par 4 en 40 ans** est à l'origine d'un **bouleversement géostratégique des espaces maritimes** (par exemple, en 1971, le 1^{er} SNLE français *Le Redoutable* devait patrouiller très au nord, en Mer de Norvège, pour pouvoir menacer Moscou alors qu'aujourd'hui les zones de patrouille peuvent être sensiblement élargies).

- la majorité des **sous-marins à propulsion nucléaire sont des SNA (sous-marins nucléaires d'attaque) qui ne peuvent pas mettre en œuvre d'arme nucléaire mais seulement des armes conventionnelles** (91 SNA dans le monde détenus par seulement 6 Etats : États-Unis, Russie, France, Royaume-Uni, Chine et Inde). Le *Suffren*, le nouveau SNA français lancé en juillet 2020 fait partie de la nouvelle génération de ces bâtiments.

- **70,5 % des 490 sous-marins de la flotte mondiale sont des sous-marins conventionnels**, de taille réduite et aux capacités opérationnelles limitées du fait de leur système de propulsion classique.

- apparition de **drones sous-marins de grande taille (XLUUV)**, des sortes de sous-marins automatiques sans équipage, qui risquent de transformer la guerre sous-marine.

• Rôle des porte-avions

Ce sont des bases aériennes mobiles qui permettent tout à la fois de se protéger contre des flottes ennemies, effectuer des missions de renseignement et surtout **se rapprocher d'objectifs terrestres, pour les frapper massivement tout en restant à distance grâce aux forces aériennes embarquées**, ou pour projeter des troupes terrestres.

Aujourd'hui, **les enjeux majeurs** de la recherche de puissance navale sont de différents ordres :

- l'innovation technologique

- **le coût croissant** : par exemple, le dernier SNLE français le *Suffren* a coûté 1,5 milliards d'euros ; le futur porte-avions français en construction à partir de 2026 et qui remplacera le *Charles de Gaulle* : 5 milliards d'euros. En France, le budget de la dissuasion a doublé entre 2012 et 2025 (31,6 milliards d'euros, dont 92% pour les SNLE).

- l'apparition d'acteurs plus nombreux :

* **la Chine augmente depuis les années 1990 ses budgets militaires, modernise ses armées et acquiert de nouvelles capacités de projection de puissance, en particulier maritimes** (missiles anti-navires, sous-marins nucléaires et conventionnels, nouveaux porte-avions, flottes de combat, navires amphibie...). Cf OTC

* **L'Inde est encore loin de disposer de la triade nucléaire à laquelle elle aspire**, mais loue des SNA à la Russie.

2) Le risque nouveau d'une militarisation de l'espace malgré le traité de Washington

Le traité de Washington oblige en théorie à n'utiliser l'espace qu'à des fins pacifiques. Pourtant, il est clair qu'aujourd'hui **l'espace se militarise d'abord parce qu'il s'agit de contrôler ce territoire extra-terrestre.**

En outre, l'espace offre des opportunités militaires nouvelles : ainsi existe-t-il différents types de **satellites militaires** :

- **satellites de reconnaissance (ou espion)** : cartographier un territoire, repérer des installations fixes, des troupes
- **satellites d'alerte précoce** : détecter le lancement de missiles balistiques ennemis
- **satellites de télécommunication** : fournir des liaisons sécurisées aux troupes au sol
- **satellites de navigation** : guider les missiles afin de déterminer leur position et leur cible.

Au total, on estime que les **Etats-Unis possèdent 218 satellites militaires en orbite et la Chine 125** (alors qu'elle n'en avait aucun en 2010, mais elle a développé la constellation Beidou), **la Russie 102**, la France 10, l'Inde 9,...

Se développe aussi **un arsenal pour mettre hors d'état de nuire/servir les satellites militaires et civils ennemis** (brouillage, missiles antisatellites, minisatellites capables de désorbiter un autre satellite)

C'est pourquoi, à l'été 2019, Etats-Unis et France se sont dotés d'un **commandement militaire de l'espace rattaché dans les deux cas à l'armée de l'Air** : l'US Space Force et l'Armée de l'Air et de l'Espace. La Chine l'avait fait dès 2015 avec la FSS (Force de Soutien Stratégique) qui s'occupe des systèmes spatiaux et des systèmes de réseaux (cybersécurité).

C. Des acteurs plus nombreux

1) Les puissances traditionnelles sont toujours dominantes

Les Etats-Unis restent la puissance Thalassocrator, maîtresse des mers, **la seule à détenir une marine présente sur tous les océans du globe** (7 flottes sont réparties sur le globe) **et capable de projeter des troupes et de bombarder tous les territoires du monde. Ils disposent de 11 porte-avions (sur les 17 mondiaux) et 10 porte-aéronefs (sur 32)**. Ils disposent par ailleurs de la **1^{ère} ZEE au monde**.

Les Etats-Unis restent l'hyperpuissance spatiale : le budget de la NASA s'élève ainsi à 62 milliards de dollars sur un montant mondial de 103 milliards pour toutes les dépenses gouvernementales cumulées (loin devant la Chine ; 12 milliards et l'ESA). Par ailleurs, 4200 des 7000 satellites en orbite sont américains.

France et Royaume-Uni restent de grandes puissances navales de classe mondiale, grâce aussi une présence sur tous les océans, servis par leur immense ZEE et la possession d'un porte-avions.

Russie, Europe, Japon font toujours partie du club ancien des puissances spatiales.

2) L'émergence de nouvelles puissances navales et spatiales, reflet du rééquilibrage géopolitique du monde

Depuis 30 et surtout 10 ans, **les puissances émergentes et réémergentes s'affirment également** sur les mers et dans l'espace. **La liste des porte-avions en service est significative : 2 pour la Chine, 1 pour l'Inde, 1 pour la Russie.**

Il en va de même pour **l'activité spatiale de ces Etats : ancienne pour l'URSS, elle se développe très vite pour :**

- **la Chine** (cf. OTC : 1^{er} taïkonaute en 2013, 1^{er} alunissage d'un module sur la face cachée de la lune en 2019, sonde sur Mars en 2021, station spatiale en 2022 ; base lunaire permanente prévue en 2030)

- **l'Inde** : en 2013, sonde spatiale sur Mars avant la Chine ; en 2019, 4^e puissance à abattre un satellite après EU, Russie et Chine ; succès d'un alunissage en 2023. C'est aujourd'hui un des poids lourds du secteur spatial avec notamment la capacité à effectuer des lancements à des prix compétitifs et avec un taux de réussite élevé. Ses partenariats avec le CNES français sont nombreux, par exemple avec le satellite Megha-Tropiques d'observation de la météo et des océans. Pour l'Inde, il s'agit aussi de rappeler aux puissances nucléaires qui l'entourent (Chine et Pakistan) qu'elle possède une indépendance totale grâce au système de navigation par satellite pour guider ses missiles.

Le point sur : les pays qui possèdent une indépendance grâce à un système opérationnel de navigation par satellite : les États-Unis avec **GPS**, la Russie avec **Glonass**, la Chine avec **Beidou-2** et l'Europe avec **Galileo** (opérationnel depuis 2016)

D'autres Etats montrent des capacités plus rudimentaires mais en progression :

- **Israël** : dans le contexte des guerres israélo-arabes, le pays se donne comme objectif de construire ses propres satellites espions. En 1988, un 1^{er} satellite est envoyé avec succès (9^e pays à y parvenir). Une coopération avec la NASA débute en 1992. En 2026, Israël devrait lancer la 1^{ère} mission de son nouveau télescope spatial ULTRASAT. Le spatial devient un outil de soft power pour le pays, comme le montre le partenariat signé avec le Maroc pour la construction d'un centre de R&D à Rabat couplé à une commande de satellites d'observation de la Terre.

- **Les Emirats Arabes Unis** : le pays a créé son agence spatiale en 2014 avec un budget annuel de 5 milliards d'euros. En juin 2023, elle a lancé avec succès son 1er satellite, PHI-Demo, après avoir réussi à mettre une sonde en orbite de Mars. Cette ambition spatiale fait partie de la stratégie du pays de diversification d'activités : c'est surtout le secteur des télécoms qui est visé. Le spatial devient un nouveau moyen pour les EAU d'améliorer leur puissance diplomatique, vis-à-vis des autres pays du Golfe qu'ils devancent (ils ont été les initiateurs de la création de l'Arab Group Space Cooperation qui veut favoriser la coopération dans le domaine spatial et se doter d'un satellite d'observation commun.), mais aussi vis-à-vis des autres puissances (les EAU ont été les 1ers signataires des Accords Artémis avec les Etats-Unis).

- **Corée du Nord** : en novembre 2023, le pays a affirmé avoir mis en orbite un satellite de reconnaissance (ou espion) pour surveiller la Corée du Sud notamment et l'île de Guam dans le Pacifique. Par ailleurs, Poutine avait déjà suggéré en septembre 2023 lors de sa rencontre avec Kim Jong-un que la Russie pourrait aider le régime à construire des satellites.

- **Corée du Sud** : elle a répliqué en lançant son propre satellite espion quelques semaines plus tard.

- **Iran** : en janvier 2024, l'Inde a annoncé avoir envoyé pour la 1^{ère} fois 3 satellites dans l'espace. Cela a suscité des craintes occidentales envers ce pays déjà sous sanctions pour le développement de son programme nucléaire.

3) Le rôle nouveau (pour l'espace) des acteurs privés

Les entreprises privées ont récemment fait leur entrée dans la course à l'espace, mais de manière tonitruante : il s'agit de **SpaceX** d'Elon Musk (fondateur de Tesla), de **Virgin Galactic** (du groupe Virgin du milliardaire Richard Branson), **Blue Origin**

de Jeff Bezos (fondateur d'Amazon), **Vulcan Aerospace** (du cofondateur de Microsoft Paul Allen). Ce sont essentiellement des firmes américaines du high tech. La firme chinoise **OneSpace** rencontre plus de difficultés techniques.

Elles ont l'avantage de disposer de ressources financières et technologiques.

Elles pensent l'espace comme une **opportunité économique** : **lancement de satellites, tourisme spatial, sous-traitance pour les agences spatiales qu'elles finissent par concurrencer** (SpaceX envoie des astronautes dans l'ISS depuis 2020... mettant fin à 9 ans de dépendance vis-à-vis du Soyouz russe).

Ces nouvelles entreprises ont des ambitions importantes : Elon Musk souhaite envoyer des vaisseaux sur Mars d'ici 2022 puis initier des missions habitées d'ici 2024 pour y établir des colonies.

Autre exemple : **Planetary Resources** est une entreprise américaine créée en novembre 2010 qui a pour objectif de développer des séries de **satellites à coût réduit permettant d'identifier les astéroïdes accessibles et riches en ressources minières** (métaux, glace d'eau), de développer les techniques d'exploitation minière dans l'espace et à très long terme de réaliser l'exploitation minière des astéroïdes. La compagnie est financée entre autres par James Cameron.

La place ces acteurs privés se renforce tellement qu'est née la notion de « **new space** » pour désigner l'arrivée de **nouveaux entrepreneurs privés pour développer les technologies spatiales, en opposition au « old space » (Etats et institutions publiques)**. Ces nouveaux acteurs posent d'ailleurs des questions nouvelles en matière de souveraineté des territoires, d'appropriation des ressources, etc.

Toutefois, les entreprises sont toujours soumises aux Etats du point de vue juridique (accès ou non à l'espace décidé par l'Etat), **mais aussi du point de vue financier** (par exemple, les entreprises privées états-uniennes dépendent aujourd'hui complètement des commandes des différentes administrations états-uniennes). Ainsi, la société SpaceX profite d'un contrat de transport de fret vers l'ISS. Néanmoins, la colonisation de Mars annoncée par Elon Musk nécessite des budgets énormes et la société reste étroitement dépendante de la régularité des commandes étatiques et des profits réalisés.

- ⇒ **La conquête/maîtrise des océans et de l'espace sont à la fois des manifestations et des instruments de la puissance :**
- Manifestation car il faut disposer de moyens importants financiers et technologiques pour y parvenir
 - Instruments car en retour cela offre des opportunités économiques (utilisation des ressources), scientifique (progrès dans la connaissance et la technologie) et militaires (capacité de projection militaire et moyen de dissuasion nucléaire avec les océans, satellites d'observation et télécommunication dans l'espace)

AXE 2 : ENJEUX DIPLOMATIQUES ET COOPERATIONS

Jalon 1 : Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

Il a existé avant l'ISS un grand nombre d'autres stations spatiales, dont la majorité fut soviétique ou russe (6 « Saliout » se sont succédé de 1971 à 1982 et surtout la dernière MIR) ; les Etats Unis ont utilisé Skylab de 1973 à 1979.

L'ISS est créée à partir de 1998 et devient habitable en 2001 après 3 ans d'assemblage d'une centaine de pièces. 16 pays y ont participé dont les Etats-Unis, la Russie et les pays européens (la France paye ¼ des dépenses). Elle a coûté 150 milliards de dollars jusqu'à présent. Elle sera désinstallée en 2024.

L'ISS est un laboratoire en micro-gravité qui cherche à mieux comprendre le comportement du corps humain dans l'espace (en vue de futures missions sur Mars), à faire des expériences qu'il serait plus difficile de faire sur Terre (par exemple production d'une forme de traitement contre le cancer). Enfin des technologies développées pour la station sont ensuite réutilisables sur Terre.

La station spatiale internationale est un exemple de multilatéralisme	Un multilatéralisme limité ou contestable
Projet qui depuis son origine est porté par plusieurs agences spatiales nationales ou plurinationales (EU, Etats européens, Canada, Japon et Russie à partir de 1993)	Etats-Unis à l'origine du projet
Financement partagé de l'ISS	Les Etats-Unis sont à l'origine de la plus grande part du financement (76.6% de la partie occidentale de la station)
Apport technologique des différents participants : visibles dans les différentes parties de l'ISS qui sont issues de laboratoires différents Le transfert de technologie russe (expérience de plusieurs stations spatiales) à partir de 1993 a été notamment très appréciable pour les Etats-Unis.	Les Russes imposent la présence permanente de 2 Russes dans la station en raison du commandement forcément russe de la capsule Soyouz utilisée pour envoyer et ramener les astronautes de l'ISS.
17 Etats y ont déjà envoyé au moins un astronaute	Mais leur nombre par nationalité varie beaucoup, en grande partie en fonction du financement (54 pour les Américains, 41 Russes mais seulement 6 Japonais en 3 ^e position ou encore 2 Français)
Des chercheurs du monde entier ont pu profiter des expériences réalisées à bord de l'ISS.	
En 2018, une 1 ^{ère} expérience scientifique chinoise sur l'ADN a été réalisée dans la partie américaine de la station.	Absence de collaboration avec la Chine car les Etats-Unis refusent
La participation croissante d'acteurs privés conduit à une coopération plus vaste (publique et privée)	Existence de projets rivaux : Chine et Inde veulent toutes deux créer une station spatiale nationale

Quels sont les objectifs de la coopération multilatérale ?

- Partager les coûts pharaoniques
- Profiter des apports technologiques de chaque puissance
- Participer à un rapprochement diplomatique entre les Etats et donc réduire les risques de conflits entre eux

On voit ainsi que conflits (ex de la compétition EU/URSS pendant la guerre froide) **comme coopérations** (ex : ISS) **stimulent la recherche.**

Jalon 2 : Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources de la mer et des océans

	Iles Spratley	Îles Senkaku	Passage du Nord-est	Iles Eparses
<i>Lieu et dates/durée du conflit</i>	Archipel de 14 îles coralliennes en mer de Chine méridionale. Conflit depuis la défaite japonaise en 1945.	5 îles et 3 rochers au nord-est de Taïwan et au sud-ouest du Japon en Mer de Chine orientale, administrées par le Japon depuis le XIXe s. mais revendiquées par la Chine depuis 1970°	Arctique et notamment le passage par la mer de Norvège et le nord de la Russie jusqu'au détroit de Béring. Tensions croissantes mais pas de conflit/guerre.	5 atolls de l'océan Indien situé autour de Madagascar sous souveraineté française... mais revendiqué par Madagascar depuis 1979, mais tensions accrues depuis juin 2019
<i>Raisons de la rivalité</i>	Récifs coraliens quasi déserts mais qui recèlent des ressources en gaz, pétrole et poissons . Par ailleurs, leur situation est stratégique , car c'est le lieu de passage du tiers du trafic maritime mondial . Ces avantages expliquent les revendications territoriales, accentuées par le nationalisme dans la région.	Conflit territorial lié à la découverte de richesses en hydrocarbures offshore et aux ressources halieutiques importantes. La mer de Chine méridionale est aussi un lieu stratégique de passage pour le trafic maritime mondial + conflit pour le leadership régional entre les 2 puissances	Nouvelle route maritime qui raccourcirait les déplacements de navires de commerce entre Europe et Asie (économie de temps et d'argent) en raison du réchauffement climatique. + présence d'hydrocarbures et minerais	Iles en grande partie inhabitées mais avec une grande ZEE et à la situation stratégique dans le canal du Mozambique. Elles sont aussi présumées riches en hydrocarbures. Elles abritent aussi une grande biodiversité (2500 espèces marines dont 20% sont menacées d'extinction)
<i>Formes, manifestations du conflit</i>	Déploiement de forces militaires (navales et aériennes) par 5 des 6 Etats, accrochages en mer notamment entre pêcheurs et garde-côtes. Construction d'îles artificielles par la Chine Intervention chinoise en 1988 sur un îlot qui a fait 64 morts vietnamiens.	En janvier 2021, la Chine a adopté une loi autorisant ses garde-côtes à faire usage de la force, même sans sommation, dans les eaux placées « sous juridiction chinoise »... et ces îles en font partie selon elle d'où des incursions de navires de guerre dans les eaux territoriales de l'archipel. En retour montée en puissance de la marine japonaise dans cette zone.	La Russie se dote de puissants brise-glace, a déployé des unités militaires, a médiatisé l'installation d'un drapeau dans les grands fonds, etc. Le passage du Nord-ouest (Etats-Unis, Canada, Danemark) est aussi sous tensions.	La présence des militaires français a pour but d'empêcher la pêche illégale des espèces menacées. Refus de Madagascar que la France crée une réserve naturelle sur les îles Glorieuses Vives tensions diplomatiques
<i>Acteurs et revendications argumentées de chacun</i>	La Chine estime depuis 1946 et l'expulsion des Japonais que c'est son territoire ancestral (et les deux Etats qui lui succèdent – Chine et Taïwan – conservent cette revendication). Le Vietnam revendique ces îles depuis la fin de la guerre d'Indochine en 1954. En 1956, constatant que certaines îles sont désertes, les Philippines en prennent possession. Au nom de la règle de la ZEE, le quart sud des îles appartient à la Malaisie et le quart est au sultanat de Brunei .	Chine et Taïwan : dès la dynastie des Ming (XIVe-XVIe siècles), des traces de ces îles sont présentes dans la littérature et la cartographie chinoises. Taïwan ajoute l'argument géographique (proximité) Japon : souveraineté depuis le XIXe (et îles inoccupées auparavant) ; plusieurs traités officiels la reconnaissent.	8 Etats riverains de l'Arctique Russie : sa ZEE Etats-Unis : liberté de navigation	Madagascar : la résolution 34/91 de l'ONU adoptée en 1979 qui "invite le gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles Eparses qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar." Maurice et les Comores les revendiquent aussi.
<i>Tentatives de solution s'il en existe</i>	Les Etats-Unis, alliés des Philippines et qui ont passé des accords de coopération avec le Vietnam, tentent de négocier de manière multilatérale avec la Chine. Japon et Inde sont également impliqués Le tribunal de La Haye a tranché en faveur des Philippines contre la Chine, mais celle-ci a refusé la décision. Refus des plans de partage proposés.	Le traité de paix entre la République de Chine et le Japon d'avril 1972 règle officiellement les différends territoriaux entre les deux pays, mais pas pour ces îles. 2008 : décision de la mise en place d'une gestion conjointe des ressources, mais la Chine reste agressive Présence des Etats-Unis, alliés historiques du Japon	Sujet très débattu, par exemple au Conseil de l'Arctique qui s'inquiète des conséquences sur l'environnement	Discussions entre E. Macron et le président malgache ; une commission mixte doit être mise en place pour faciliter les échanges. Tout est maintenant reporté en raison de la pandémie.
<i>Sitographie</i>	Source 1 ; source 2 ; source 3	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2 ; source 3

Conseil de l'Arctique

Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine (BBNJ)

Convention pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)

Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée

<i>Nom, lieu et date de l'accord multilatéral</i>	Créé en 1996 par la déclaration d'Ottawa (Canada)	Créée en décembre 2017 par l'ONU, elle doit se réunir en 4 sessions d'ici fin 2020 à l'origine mais la pandémie a conduit à un report de la dernière session	Traité signé lors de la Conférence sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique à Canberra (Australie) en 20 mai 1980.	Adoptée en 1976 , elle est entrée en vigueur en 1978 ; sa version amendée est appliquée depuis 2004 en France : « Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée »
<i>Objet et buts de la coopération</i>	C'est un forum de discussion et de coopération sur les questions environnementales et de développement durable . Elargissement récent vers la gestion des ressources, d'infrastructures, de tourisme, de recherche scientifique . En théorie, la paix et la sécurité ne sont pas de sa compétence, mais ces questions restent sous-jacentes.	L'objectif est d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Réponse aux conséquences de la hausse des captures de krill dans l'océan Austral sur les écosystèmes marins de l'Antarctique (notamment à l'égard de la faune dont l'alimentation repose sur le krill). Son but est globalement la conservation des ressources marines dans l'océan Antarctique et leur gestion durable .	A l'origine destinée à la lutte contre la pollution , elle vise maintenant plus globalement la gestion durable de la biodiversité côtière et marine et la protection du milieu marin .
<i>Acteurs concernés</i>	Il accueille des représentants des 8 États souverains en Arctique (USA, Canada, Danemark, Islande, Norvège, Suède, Finlande, Russie) et de 6 peuples autochtones ainsi que 38 observateurs (13 pays non arctiques dont la France, 13 organisations gouvernementales et 12 ONG)	La Conférence est ouverte à tous les États Membres de l'ONU, aux membres des institutions spécialisées et aux Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. A cela, s'ajoutent des observateurs (ONG et autres organisations intergouvernementales)	25 Etats et l'UE sont membres de la convention qui coopère avec des organisations intergouvernementales et des ONG	22 parties contractantes : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovaquie, Syrie, Tunisie, Turquie et UE = engagement de coopération
<i>Moyens mis en place</i>	Production de rapports scientifiques par des groupes de travail Contributions financières non obligatoires	4 thèmes de discussion : la création d'un cadre juridique pour des aires marines protégées en haute mer , la mise en place d'un régime relatif à l'accès aux ressources génétiques marines , l'obligation de réaliser des études d'impact environnemental lorsque les Etats conduisent des activités en haute mer et le renforcement des capacités des pays en développement et au transfert de technologies marines	Etudes scientifiques, décisions concernant la gestion durable des ressources et surveillance	Application des principes de précaution et pollueur-payeur ; études d'impact environnemental en cas de projets ; coopération scientifique et technologique ; information du public sur l'état de l'environnement ; surveillance continue de la pollution + Mesures juridiques
<i>Bilan (aspects positifs et limites)</i>	Recommandations (soft laws), mais aucun moyen de contrôle ou de suivi donc son impact (qui existe !) est difficile à évaluer . Même l'accord de 2011 sur le sauvetage en mer et celui de 2013 sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (1 ^{ers} contraignants) ne sont mis en place qu'en fonction du bon vouloir des Etats.	Des avancées (création d'une conférence des parties, mécanismes d'échanges d'infos), mais les négociations se heurtent à des différends notamment entre pays en développement et pays développés, par exemple sur le partage des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques.	Ses succès : réduction de la pêche illicite, création d'une aire marine protégée, réduction de la mortalité aviaire dans la région, établissement d'un programme de suivi de l'écosystème. Echecs : blocage par la Chine et la Russie 8 années consécutives (2011-2019) de la création de 3 nouvelles aires protégées : remise en cause de la convention même	Un des plus anciens traités internationaux sur l'environnement ; aujourd'hui elle se dilue dans les nombreux accords qui existe. Bilan mitigé 30 ans après : elle a lancé le mouvement en faveur de l'interdiction du rejet en mer des déchets dangereux, et du besoin d'épurer les eaux usées, mais, elle est restée trop timide en matière de protection de la biodiversité marine.
<i>Sitographie</i>	Source 1 ; source 2 ; source 3	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2 ; source 3

I. Des coopérations croissantes au sujet des océans et de l'espace

A. Pourquoi coopérer ? Des enjeux et intérêts communs

1) Enjeux diplomatiques et sécuritaires

Espace et surtout océans connaissent une appropriation croissante par les sociétés humaines : on parle de plus en plus de « **merritoires** » pour désigner les espaces maritimes appropriés à la manière de terres. Ces frontières sont sans cesse repoussées et pour manifester la mainmise sur un territoire, l'appropriation **s'accompagne souvent d'une militarisation**. Ces deux phénomènes **font craindre sinon une perte de sécurité collective du moins une privation de droits pour certains acteurs sur des espaces qui semblaient relever jusque-là de « biens communs »**.

La nécessité de coopérer relève donc d'abord d'un enjeu diplomatique et sécuritaire. Il s'agit de **trouver des solutions pour adopter des règles communes, organiser la souveraineté sur ces espaces nouveaux et ainsi éviter les conflits**.

Face à certains phénomènes tels que le **changement climatique, la menace est par ailleurs planétaire**.

Enfin, plus simplement, la **collaboration interétatique – dans quelque domaine que ce soit 2014–** peut être vu comme un outil, un **moyen de rapprochement et donc de pacification**.

2) Enjeux économiques

Ces espaces sont essentiels dans le contexte de la mondialisation : transports maritimes de marchandises, câbles sous-marins, satellites sont devenus indispensables pour supporter les flux mondiaux de biens, de services, de capitaux et d'informations.

Par ailleurs, **océans et espaces recèlent des ressources dont l'exploitation doit être encadrée** : quelles ressources peut-on exploiter ? qui en a le droit et à quel endroit ? quelles règles s'appliquent à cette exploitation ?

3) Enjeux scientifiques et financiers

Océans et espace sont des milieux encore en (grande) partie méconnus et que beaucoup de domaines de la science rêvent de découvrir pour mieux comprendre notre monde. Toutefois, cet objectif n'est réalisable qu'au prix **d'efforts extrêmement complexes et coûteux**. Ainsi **la coopération permet la mise en commun de cerveaux, de moyens techniques et de ressources financières et accélère donc les découvertes**.

B. Depuis quand ? La chronologie de la coopération

1) Surtout depuis la fin du XIXe s. et le début du XXe s.

La coopération interétatique ou internationale ne s'épanouit réellement – au-delà des alliances militaires – qu'à partir de la fin du XIXe s. et du début du XXe s. C'est fin XIXe que naît une vraie coopération scientifique internationale (cf. thème sur l'enjeu de la connaissance). A cette époque, la coopération au sujet de la conquête spatiale est inexistante et celle au sujet des océans n'en est qu'à ses premiers balbutiements : les crises liées à la surpêche aboutissent à la création de la **Commission Internationale pour l'Exploitation de la mer (1902)** qui associe les pays de l'Atlantique nord. **En 1926, se tient la première conférence internationale sur la pollution des eaux navigables**.

2) Accélération après la 2GM

On constate une vraie accélération après la Seconde guerre mondiale, **dans la foulée de la création de l'ONU** et alors que **se développe la mondialisation** des échanges et que **débuté réellement la conquête spatiale**.

A cette époque, **les formes de coopération qui naissent relèvent essentiellement de la logique des blocs** car, on l'a vu, océans et espace sont des lieux de compétition entre les deux Grands pendant la guerre froide.

Il existe toutefois **des exceptions notables** : le **traité sur l'Antarctique signé en 1959** à la fois par les Etats-Unis et l'URSS (et 10 autres Etats. Par ailleurs, **dès 1956, l'ONU organise des conférences sur le droit de la mer (CNUDM)** auxquelles participent des Etats des deux blocs. Elles donnent lieu notamment en **1966 à la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques** et en **1982 à la Convention de Montego Bay**. Le **traité sur l'espace, signé entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS en 1967** est une autre illustration.

Autre contre-exemple symbolique : la **rencontre spatiale le 17 juillet 1975 entre les vaisseaux Apollo et Soyouz**.

3) Et plus encore depuis la fin de la guerre froide

La fin de la guerre froide, l'émergence de la conscience d'une urgence climatique ainsi que **l'intensification du transport maritime** et la **poursuite de la conquête spatiale** avec des objectifs plus lointains comme Mars donnent lieu à un renforcement des formes de coopération. La création de l'ISS en 1998 en est le symbole.

C. Typologie des formes de coopération au sujet des océans et de l'espace

1) Coopérations mêlant un nombre et une diversité variable d'acteurs

- **Coopération mondiale impliquant la quasi-totalité des Etats du monde au sein de l'ONU et de ses agences**

Ex : les Conférences des Nations Unies sur le Droit de la Mer ou encore les Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine ; le traité sur l'espace de 1967 est aujourd'hui ratifié par une grande majorité des pays du monde.

- **Coopérations régionales, par exemple autour d'un océan**

Ex : Commission des thons de l'océan Indien ; Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée

- **Coopérations, accords bilatéraux (2 Etats)**

Il existe également des coopérations, des accords passés seulement entre deux Etats voisins pour régler un conflit (accord UE/îles Féroé en mai 2014 qui a mis fin à la guerre du hareng) ou gérer ensemble une ressource (ex de ce qu'essaient de faire Liban et Chypre pour l'exploitation du gaz et du pétrole)

- **Rôle des acteurs non étatiques dans les formes de coopération**

Nombre des conférences de coopération interétatique acceptent des

2) En fonction du domaine, du secteur de la coopération

- **Coopération au nom de la paix et de la sécurité**

- **Accord sur des règles juridiques pour ces espaces communs** : traité sur l'espace de 1967, accords de Montego Bay de 1982
- **Règlement d'un conflit** : les instances internationales peuvent servir d'arbitre comme le Tribunal international du droit de la mer qui a jugé 29 affaires entre 1996 et 2020 ou encore la Cour internationale de justice de La Haye. Sinon, les Etats peuvent trouver eux-mêmes des accords négociés, par exemple en matière de délimitation des ZEE (.
- **Pour lutter contre une menace commune** : accords de Paris de 2015 contre le réchauffement climatique (même si ça ne concerne pas les océans de manière spécifique),

- **Coopérer pour préserver des « biens communs » de l'humanité**

- **Une ressource** : thons, saumons,...
- **L'environnement d'un territoire** : Arctique, Antarctique, Méditerranée...

- **Coopérer pour se répartir un bien commun**

- **Une ressource** : accords de pêche avec quotas ; alliance pétrolière et gazière du Liban et de Chypre
- **Un espace** : accords bilatéraux sur les ZEE

- **Coopérer pour faire progresser la science** : ISS (notamment échanges fructueux entre EU et Russie) ; coopération ESA/NASA ; des accords entre équipes de recherche en océanographie par ex (ex : la Carte bathymétrique internationale de l'océan Arctique, essentielle pour étudier le climat global, a été publiée jeudi 9 juillet 2020 ; elle est le fruit du travail d'une équipe internationale)

II. Les limites de la coopération

A. Obstacles à la coopération

Opposition au nom d'intérêts nationaux, notamment économiques

Ex : les Etats-Unis ont toujours eu cette attitude isolationniste (devise « America first ») les poussant à rejeter tout accord international qui nuirait à leurs intérêts. Par exemple, par le *Space Act* de 2015, ils se sont donné le droit de vendre les ressources naturelles des astres, ce qui semble entrer en contradiction avec le traité sur l'espace de 1967.

Ex : les accords concernant la protection de l'environnement sont souvent rejetés au nom de l'intérêt économique. C'est le cas des îles Glorieuses que Madagascar revendique pour exploiter les richesses halieutiques de leur ZEE alors que la France qui les contrôle souhaite créer une réserve marine.

De manière plus générale la compétition l'emporte régulièrement sur la collaboration

Ex : La Chine ne participe pas à l'ISS et désormais en construit une station spatiale chinoise qui tend à la concurrencer. C'est notamment le **domaine de la protection de l'environnement qui fait le moins consensus** car tout accord obligerait les Etats à payer ou à moins utiliser des espaces maritimes lucratifs par exemple, alors même que la haute mer est reconnue comme « bien commun de l'humanité ». Depuis 2018, les difficultés des discussions de la BBN (Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine) qui cherche notamment à créer des AMP (aires maritimes protégées) sont symboliques de ce phénomène.

B. Manifestations des lacunes de la coopération

1) Difficulté à faire adopter des règles à tous : limites de la gouvernance mondiale

Ex : **les accords de Montego Bay** : 15 Etats n'ont pas signé la convention sur le droit de la mer (Etats-Unis, Pérou, Israël, Palestine, Syrie, Turquie, pays d'Asie centrale...) et d'autres l'ont signé mais non ratifié (Mali, Bolivie,...)

Ex : **le traité sur l'espace de 1967** : signé à l'origine par Etats-Unis, Royaume-Uni et URSS rejoints par la France en 1970, il a été depuis signé par 134 pays du monde dont 111 l'ont ratifié.

2) Difficulté à les faire appliquer

Exemple des accords de Montego Bay : la Chine enfreint les règles en pêchant notamment en Mer de Chine méridionale en dehors de sa ZEE. Cette difficulté vient du fait **qu'il existe peu de moyens de forcer un Etat à l'appliquer, même si le tribunal sur le droit de la mer existe**. Il siège à Hambourg et se compose de 21 juges élus pour 9 ans par les 168 Etats parties. Toutefois, il n'a qu'un rôle d'arbitre non répressif.

C'est également lié au fait que la CNUDM ne résout pas tous les litiges quant à l'appropriation des ressources, mais contribue parfois à les alimenter. Par exemple, la possibilité pour les Etats côtiers d'agrandir leur ZEE en prenant en compte la limite de leur plateau continental (350 milles au lieu de 200 si le sol et le sous-sol marins sont des prolongements naturels des terres émergées) donne lieu à un nombre très important de demandes traitées par la « Commission des limites du plateau continental » (organe spécialisé de l'ONU). Par exemple, la France a obtenu en juin 2020 150000 km² de plus au large des îles de La Réunion, Saint Paul et Amsterdam. En 2001, la Russie a réclamé une extension de sa ZEE vers l'Arctique, qui lui a été refusée, mais qui a suscité des demandes similaires de la part du Danemark et du Canada.

3) Persistance de vides juridiques

Enfin, certains espaces constituent des vides juridiques : il n'y a pas encore d'accords sur ces territoires :

- C'est le cas de la **haute mer (eaux internationales)** qui représente 64% des océans et où pêche et navigation sont libres. En l'absence d'une autorité internationale, c'est à chaque État de faire la police en haute mer, mais uniquement avec ses propres pavillons. En 1994 est créée l'Autorité internationale des fonds marins, toujours sous l'égide de la Convention des nations unies sur le droit de la mer. Cette autorité déclare le fond de la mer "patrimoine commun de l'humanité", et donc l'impossibilité de s'en approprier les richesses. Mais en l'absence d'une réglementation internationale contraignante, les contrôles sont inexistantes. Toutefois le **19 juin 2023, l'accord sur le Traité international de protection de la haute mer (BBJN)**, destiné à "assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les eaux internationales" a été signé. Ses objectifs sont la définition d'un cadre réglementaire, la reconnaissance d'un patrimoine commun de l'humanité, le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques marines, la création d'APM (objectif « 30 pour 30 » : protéger 30% des océans de la planète d'ici 2030).
- Le **vide spatial est également un vide juridique. Par exemple, aucune charte, aucun traité n'empêche de polluer, de laisser des déchets s'y accumuler.** Seule la France a inscrit dans sa loi l'obligation de désorbiter un satellite en orbite basse au bout de 25 ans maximum. La Nasa et d'autres agences ont adopté la même règle.
- La **planète Mars** sur laquelle commencent à se poser des engins de différentes nationalités n'a pas fait non plus l'objet d'une législation spécifique.

C. Des rivalités et conflits liés aux océans et aux mers

Iles et détroits, des espaces particulièrement disputés

Ces territoires sont stratégiques car les îles, en dépit d'une faible superficie, disposent souvent d'une immense ZEE et les détroits permettent le contrôle de lieux de passage cruciaux, surtout à l'heure de la mondialisation.

Ex : îles Senkaku, îles Spratley, îles Glorieuses, île de Chypre...

Ex : détroit d'Ormuz

Les rivalités sur les mers se lisent dans les **querelles de délimitation de ZEE**, dans les **conflits entre navires de pêche** (notamment les Chinois qui essaient de s'imposer en dehors de leur ZEE) ou encore dans la **course au contrôle du passage du nord-est** que le réchauffement climatique laisse de plus en plus libre.

OBJET DE TRAVAIL CONCLUSIF : LA CHINE A LA CONQUETE DE L'ESPACE, DES MERS ET DES OCEAN

Océans et espace extra-atmosphérique sont les lieux et les témoins de la politique chinoise d'affirmation de sa puissance et de sa volonté de s'imposer face aux Etats-Unis. Pourtant, dans son *Livre blanc de la Défense* présenté en 2019, elle affirme qu'elle ne « cherchera jamais l'hégémonie, l'expansion ou les sphères d'influence » : il s'agit pour elle de rassurer le monde qui craint la « menace chinoise ».

Comment la Chine construit-elle sa stratégie d'affirmation de puissance sur ses forces de projection maritime et ses programmes spatiaux ?

I- Une volonté politique d'affirmation

Cette dernière est théorique (elle passe par des discours), mais aussi pratique (des investissements et des appropriations).

A. 1956-86 : affirmer sa souveraineté

1) Dans l'espace extra-atmosphérique

La création de la Cinquième Académie de recherche du ministère de la Défense nationale en 1956, qui lance le programme spatial national, est un moyen pour le pays de déclarer son indépendance vis-à-vis de l'URSS (dont les ingénieurs ont aidé les ingénieurs chinois jusqu'à la rupture entre les deux pays). Les investissements, faibles, permettent seulement de construire le site de lancement de Jiuquan, d'où part, en 1970, le premier satellite chinois grâce au lanceur Longue Marche. (5e pays qui y parvient). Ce marqueur de souveraineté est mis en avant par une intense propagande.

2) Dans les espaces maritimes

Par la « Déclaration du gouvernement concernant la mer territoriale » du 4 septembre 1958, la Chine affirme sa souveraineté (description de ses possessions insulaires et affirmation de sa souveraineté sur les mers à moins de 12 miles de ses côtes). La marine a alors pour unique mission de défendre les côtes du pays et ses moyens ne lui permettent d'ailleurs pas d'en faire davantage. Cela correspond avec la perception historique des mers par la Chine, considérées comme un glaciaire protecteur depuis l'empire Ming.

B. 1986-2016 : des vecteurs d'affirmation de puissance

1) Dans l'espace extra-atmosphérique

Dans les années 1980, la « politique des quatre modernisations » lancée par Deng Xiaoping permet, grâce à l'ouverture du littoral aux capitaux étrangers, une forte croissance économique qui lui donne des moyens financiers plus importants. En même temps, l'URSS en crise, elle offre aux Chinois l'accès à ses technologies à moindre coût (notamment le vaisseau Soyouz). Cela permet à la Chine de relancer ses ambitions spatiales avec le programme « 863 » (pour mars 1986) qui fixe comme objectifs essentiels les vols habités et la construction d'une station spatiale. Les accords avec la Russie se multiplient (ex : entraînement des taïkonautes dans la Cité des Étoiles de Moscou). En 1993 est créée l'administration spatiale nationale chinoise (CNSA). Les missions Shenzhou lui permettent d'atteindre peu à peu ses objectifs :

- 15/10/2003 : Shenzhou 5 permet à la Chine de devenir la 3e puissance capable de lancer des hommes dans l'espace : le 1^{er} taïkonaute chinois se nomme Yang Liwei.
- 2011 : avec Shenzhou 9, un 1er équipage se rend dans la station spatiale chinoise, Tiangong 1
- 2013 : la Chine parvient à déposer un véhicule explorateur nommé Lapin de jade sur la Lune

2) Dans les espaces maritimes

La défense côtière est remplacée sous l'impulsion de l'amiral Liu Huaqing (commandant en chef de la marine de l'APC de 1982 à 1987) par une stratégie de défense au large en 1986 = discours de puissance et plus de coexistence pacifique

Des investissements bien plus conséquents permettent à la Chine de renouveler sa flotte : elle investit dans une flotte militaire hauturière (pour la navigation en haute mer) qui s'appuie sur des frégates et des destroyers. En 2016, elle s'impose comme la 2ème flotte de guerre mondiale (tonnage de 1,2 million de tonnes, soit 12 fois plus qu'en 1986).

Cela permet à la Chine de s'affirmer par des appropriations territoriales. Elle renouvelle ses revendications sur l'espace fermé par la « première chaîne d'îles », soit l'aire qui s'étend du Japon aux Philippines et jusqu'au sud de la mer de Chine méridionale. Cela correspond aux espaces délimités par la « ligne des neuf traits » qui date de 1947 et qui est officiellement réclamée devant les Nations Unies en 2009. Toutefois, cette ligne est contestée par la majorité des pays concernés ; en effet elle traverse notamment les ZEE des Philippines, du Vietnam, de l'Indonésie, de la Malaisie et de Brunei. Cela conduit en 1988, la décision d'établir une station météorologique dans l'archipel des Spratleys entraîne la mort d'au moins 140 soldats vietnamiens.

C. Depuis 2016 : affirmer sa puissance à l'échelle mondiale

1) Dans l'espace extra-atmosphérique

Désormais, la Chine veut devenir pionnière comme elle le dit dans le Livre blanc de 2016, intitulé « Les activités spatiales de la Chine » : elle se fixe d'être la première puissance spatiale d'ici 2045. Elle prévoit par exemple la création d'une base lunaire d'ici 2030 habitée par des robots puis par des humains.

De fait, des investissements très importants aussi bien financiers que techniques ont donné lieu à plusieurs succès :

- **2016 : création du 4e site de lancement chinois à Wenchang en 2016**
- **2019 : exploration de la face cachée de la Lune** par *Chang'e 4* = 1^{ère} mondiale.
- A bord de la sonde *Chang'e 4*, elle est parvenue à faire germer des graines de coton = 1^{ère} puissance à mener des expériences biologiques extraterrestres
- **2019 : lancement d'une fusée depuis une plate-forme mobile** (3^e pays à y parvenir)
- mai 2021, une **sonde chinoise a atteint la surface martienne** et le rover Zhurong a commencé à en donner des images. Il est toutefois arrivé 3 mois après Persévérance, le rover de la Nasa.
- depuis fin **2022**, la Chine possède une **station spatiale permanente, Tiangong composée du module central « Tianhe » (« Harmonie céleste »), et de deux modules d'expérimentation** de part et d'autre. Des astronautes chinois s'y relaient depuis 2021 = exploit technique pour une nation seule et revanche sur l'ISS

L'accélération des investissements chinois débouche désormais sur des **logiques d'appropriation**.

- En 2016, la Chine dit son **intention d'exploiter le dioxyde de silicium de la Lune ainsi que l'eau** de ses régions polaires. En **2020**, *Chang'e 5* rapporte des **échantillons de sol lunaire** (1^{er} depuis 1976).
- Par ailleurs, la Chine est actuellement la **deuxième puissance dans le domaine spatial militaire**.

2) Dans les espaces maritimes

Les **volontés d'appropriation maritime** s'étendent désormais sur toute la mer de Chine méridionale où elle érige une «**grande muraille de sable**». Poldérisant de plus en plus d'îles artificielles, les Chinois y construisent un phare, une piste d'atterrissage ou une poste militaire, **pour faire reconnaître un jour leurs droits sur la « ligne des 9 traits »**. C'est le cas par exemple de l'îlot de Fiery Cross qui est devenu une île artificielle à vocation militaire. La Chine provoque ainsi l'escalade des tensions sans pour autant les déclencher elle-même.

Le volet maritime des nouvelles routes de la soie participe aussi à l'**élargissement d'échelle des logiques d'appropriation chinoises, de régionale à mondiale**. L'initiative *Belt and Road* (BRI), lancée par Xi Jinping en 2013, a pour ambition de raccorder la Chine au reste du monde par un réseau de voies terrestres et maritimes. D'un point de vue maritime, l'initiative BRI donne lieu à une **multiplication des investissements** opérés par de grands conglomérats nationaux (notamment Cosco et China Merchant) **dans des ports. La Chine finance une partie de la construction et de la gestion des infrastructures dans ces zones portuaires**. Ainsi, entre 2000 et 2023, la Chine a financé des projets dans 78 ports de 46 pays (ex : rachat du port du Pirée en Grèce ; création et location pour 99 ans du port d'**Hambantota au Sri Lanka**).

Par ailleurs, 7 des 10 premiers ports à conteneurs mondiaux sont chinois.

Dans le **domaine scientifique de l'océanographie**, la Chine progresse aussi : exploration de la fosse des Mariannes.

Dans le domaine plus proprement militaire, la Marine chinoise a continué à progresser. C'est la 1^{ère} marine au monde en termes d'effectifs humains. Elle se dote d'une **flotte de plus en plus puissante** avec désormais **2 porte-avions (et 3 sont en construction)**. Cf. **Axe 1 Des bases militaires chinoises ont également été implantées avec des pays alliés : Djibouti, Bangladesh, Birmanie, Sri Lanka, Pakistan**. L'océan Indien devient ainsi de plus en plus un objet de tensions avec l'Inde.

II- Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde

Alors que depuis Deng Xiaoping à la fin des années 1970, la Chine cherchait à s'insérer dans le monde tout en « fuyant la lumière », mais les choses ont changé ces dernières décennies. Nouveau centre de gravité de la mondialisation, la Chine utilise mers et espace comme des vecteurs de puissance économiques et géopolitiques qui déstabilisent le monde.

Comment la Chine bouleverse-t-elle par sa stratégie de conquêtes l'économie et la géopolitique mondiales ?

A. Les enjeux de l'affirmation de la puissance chinoise dans l'espace extra-atmosphérique

L'**expansion spatiale chinoise vise avant tout des bénéfices nationaux** économiques (lancement de satellites commerciaux) et géopolitiques (gain de souveraineté grâce aux satellites Beidou). **Néanmoins, les réussites chinoises obligent les autres États à s'adapter, faisant ainsi de la Chine une puissance.**

Du point de vue militaire, la Chine a désormais un arsenal capable de neutraliser rapidement la quasi-totalité des satellites militaires des autres puissances. Ainsi, la **FSS** (capacités cyber et spatiales de l'Armée populaire de Chine) **est-elle un instrument de guerre et une force de dissuasion.**

Du point de vue économique, la **réduction du coût de lancement opéré par le lanceur chinois Longue Marche** permet à la Chine de rattraper les puissances traditionnelles et de s'imposer comme un des leaders des lancements orbitaux. **En 2024, la Chine a été le 2^e pays ayant effectué le plus de lancements et ayant mis en orbite le plus de satellites** (213 pour 2521

pour les Etats-Unis et 68 pour la Russie). Elle met ainsi en orbite ses propres satellites, mais aussi des satellites de pays clients (Brésil, Algérie, Laos, etc.). **Le succès chinois fragilise fortement les positions russes et européennes dont les coûts sont supérieurs.**

Le projet américain Artémis est aussi une réaction à l'ambition annoncée de création d'une base lunaire chinoise.

B. Les enjeux de l'affirmation de la puissance chinoise dans les océans

La République populaire s'appuie encore davantage sur ses conquêtes maritimes comme vecteurs de puissance et de déstabilisation des équilibres mondiaux.

La Chine souhaite aussi profiter de la nouvelle route maritime du Nord-est que le réchauffement climatique fait naître et elle veut créer des « **routes de la soie polaires** » pour **diversifier ses sources d'approvisionnement** en gaz, en pétrole et en minerais (or, zinc, cuivre, uranium). Cela passe aussi bien par des **participations dans des projets énergétiques et miniers** au Nunavut et en Sibérie, **de transport** (construction d'un chemin de fer dans le nord de la Norvège et de la Finlande), **par la construction d'un second brise-glace** pour assurer le passage des navires et **par la « diplomatie financière »**. Ainsi, les prêts que Pékin a accordés à l'Islande après la crise financière de 2008 lui ont permis de bénéficier en retour d'un véritable point d'appui maritime sur l'île, d'un traité de libre-échange, mais surtout de son soutien pour obtenir un **poste d'observateur en 2013 au Conseil de l'Arctique.**

Ce système présenté comme gagnant-gagnant par la Chine à ses différents partenaires ne peut toutefois qu'éveiller les inquiétudes. On évoque par exemple la création d'un **phénomène piège de la dette** (*Debt-trap Diplomacy*) que ce soit à Djibouti ou au Sri Lanka.

CONCLUSION

Par ailleurs la Chine s'implique de plus en plus dans les instances internationales.

- **La Chine est la 2^{de} contributrice au budget des OMP de l'ONU (15%)** : elle souhaite ainsi peser dans l'organisation de ces opérations stratégiques, notamment maritimes.
- **Le Chinois Houlin Zhao est depuis 2014 à la tête de l'Union internationale des Télécommunications, une des organisations des Nations unies les plus stratégiques** (il régleme les télécommunications, assigne les orbites aux nouveaux satellites, etc). Si la Chine n'a pas encore profité manifestement de cette nouvelle position dans les instances internationales, elle bénéficie d'un nombre d'acteurs croissants susceptibles d'orienter ou de bloquer le système.